



المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès

CRIFM/DG/DR n° 15/2026

Fès, Le

19 Mars 2026

Décision n° 15/2026/DG/DR

Appel à candidature pour le recrutement d'un (1) « Secrétaire Général » rattaché au Directeur du Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès

Vu la loi n° 47.18 portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement promulguée par le Dahir n°1-19-18 du Jourmada II 1440 (13 février 2019) ;

Vu la loi 22.24 portant application et modifications de la loi 47.18 relative à la réforme des CRIs et à la création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement promulguée par le décret n° 1.24.68 du 18 Jourmada II (20 décembre 2024) ;

Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 24/2012 du 6 doulhija 1433 (22 Octobre 2012) sur la gestion de modalités de recrutement dans les établissements et les entreprises publics ;

Vu la circulaire N° 7-13-cab du 18 Jourmada II 1434 (29 avril 2013) relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;

Vu le statut du personnel du Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'Administration du Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès le 14/10/2025 ;

Vu l'organigramme du Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'Administration du Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès le 14/10/2025 ;

Vu la loi cadre du Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès au titre de l'exercice 2026 ;

Vu les nécessités de service.

Le Directeur du Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès lance un appel à candidature pour le recrutement d'un « Secrétaire Général » rattaché au Directeur

Article 01 : Recrutement

Le Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès lance un appel à candidature, au titre de l'année 2026, pour le recrutement d'un (1) « Secrétaire Général » rattaché au Directeur.

Article 02 : Missions

La mission du « Secrétaire Général » est d'assurer, sous l'autorité du directeur, la coordination de l'action des services du Centre et d'exercer tous les pouvoirs qui lui sont délégués par le directeur.

À ce titre, le Secrétaire Général appuie le Directeur dans l'exécution et la supervision des activités relevant des périmètres métiers et/ou supports qui lui sont délégués. Il assure également, en cas d'absence du Directeur, la suppléance à la présidence de la Commission Régionale Unifiée de l'Investissement (CRUI).



Article 03 : Responsabilités

Les responsabilités du « Secrétaire Général » se déclinent comme suit :

- Piloter, sous l'autorité du Directeur, la préparation stratégique du budget, assurer la cohérence des propositions financières des pôles et suivre la performance de l'exécution budgétaire ;
- Assurer le déploiement stratégique des décisions du Conseil d'Administration, transformer les orientations en plans d'action opérationnels et garantir leur suivi ;
- Piloter la dynamique organisationnelle des services et divisions, assurer l'alignement stratégique de leurs actions et optimiser les synergies internes ;
- Superviser la stratégie de gestion des ressources humaines (planification, développement des compétences, gestion administrative et sociale) ;
- Garantir la bonne exécution stratégique des actes et opérations de gestion, en veillant à la conformité, à la transparence et à l'efficacité ;
- Superviser la stratégie d'instruction et de priorisation des dossiers d'investissement, s'assurer de leur complétude et du respect du délai légal, et appuyer la préparation des arbitrages stratégiques du Directeur ;
- Représenter le CRI, sur délégation, dans les instances techniques et partenariales, et renforcer l'ancrage stratégique du Centre au niveau régional ;
- Préparer la stratégie de défense des intérêts du Centre (dossiers, analyses, propositions), et assurer le suivi contentieux en coordination avec les services juridiques ;
- Veiller à la préparation des dossiers stratégiques, rapports d'activités et notes d'aide à la décision présentés au Conseil, et garantir la mise en œuvre des résolutions adoptées ;
- Exercer les délégations stratégiques qui lui sont confiées, et assurer un pilotage responsable et transparent de leur mise en œuvre.

Article 04 : Type de recrutement et lieu d'affectation

- Type de recrutement : Contractuel.
- Lieu d'affectation : Ville de Fès.

Article 05 : Conditions minimales du profil requis

L'appel à candidature est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Titulaire d'un diplôme de BAC+5 Grandes écoles de commerce, Droit public, Ecole d'ingénieurs ou équivalent ;
- Expérience exigée : 10 ans minimum dans la gestion de projets d'investissement ou développement régional et avoir une expérience probante dans la gestion des ressources ainsi que la gestion administrative ;
- Avoir exercé au moins dans un poste de chef de division pour le secteur public ou équivalent pour les candidats du secteur privé ;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation à une peine afflictive ou infamante ;
- Ne pas être inscrit au casier central disciplinaire des administrations publiques.



Article 06 : Compétences requises :

- Savoirs :
 - Cadre juridique et administratif de l'investissement ;
 - Dispositifs d'aide et d'accompagnement à l'investissement ;
 - Enjeux d'aménagement du territoire et de développement régional ;
 - Ecosystème de l'investissement ;
 - Fonctionnement des CRUIs et rôles des acteurs institutionnels ;
 - Gestion des ressources humaines, Comptabilité et Finances ;
 - Contexte économique et social régional et national.
- Savoir-faire :
 - Pilotage stratégique et opérationnel d'équipes pluridisciplinaires ;
 - Suivi budgétaire, logistique et gestion de la performance ;
 - Business développement ;
 - Planification stratégique et territoriale ;
 - Marketing et promotion territoriale ;
 - Communication institutionnelle.
- Savoir-être :
 - Leadership ;
 - Sens du service public ;
 - Sens de l'écoute et orientation client ;
 - Vision stratégique ;
 - Sens de la diplomatie.

Article 07 : Dossier et modalité de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature adressée à Monsieur le Directeur du CRI de la Région Fès-Meknès ;
- Un Curriculum Vitae (CV) complet et récent ;
- Copie (s) des diplômes (équivalence exigée pour les diplômes délivrés par les établissements étrangers ou privés) ;
- Copie de la Carte d'Identité Nationale Electronique (recto-verso) ;
- Copie des attestations justifiant l'expérience du candidat et des attestations de CNSS pour les candidats du secteur privé ;
- Une proposition d'un plan d'actions et d'une méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers de candidatures doivent être déposés, au plus tard le **03 Avril 2026**, sur le portail www.emploi-public.ma.

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ou ne correspondant pas au profil recherché sera automatiquement écarté.



Article 08 : Déroulement de la sélection

Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions demandées.

Les candidats présélectionnés à l'issue de cette première phase seront convoqués pour participer aux entretiens.

Article 09 : Publication

La présente décision, la liste des candidats admis à passer les entretiens de sélection, ainsi que la date et le lieu du déroulement des entretiens et les résultats définitifs de l'appel à candidature seront publiés sur le portail des emplois publics www.emploi-public.ma et dans les locaux du Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès.

L'affichage des listes sur le portail www.emploi-public.ma fait foi de convocation.

Article 10 : Nomination

Le candidat sélectionné pour le poste susmentionné sera nommé par décision du Directeur du Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès conformément à la réglementation en vigueur.



MOHAMED SABRI
DIRECTEUR DU CENTRE
RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT
DE LA RÉGION FÈS-MEKNÈS